

PHILIPS  
AVENT

Stérilisateurs

Jusqu'à  
**25€**  
remboursés  
sur les stérilisateurs  
Philips Avent

Une bonne hygiène  
pour une **bonne santé**

## Comment bénéficier d'un remboursement de 25 € max ?

Attention : Lors de l'inscription, vous devrez envoyer une photo / une version numérisée de la preuve d'achat et du code-barres.

**Étape 1 :** Rendez-vous sur [www.philips.be/actions](http://www.philips.be/actions) et cliquez sur l'action concernée.

**Étape 2 :** Puis remplissez le formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, vous devrez envoyer une photo/une version numérisée de la preuve d'achat et du code-barres.

**Étape 3 :** Après approbation de tous les documents ci-dessus, nous nous efforcerons de verser le montant du remboursement sur votre compte bancaire dans les 8 semaines.

Vous pouvez également envoyer une copie de la preuve d'achat et le code-barres original (!) complet de l'emballage par la poste. Dans ce cas, envoyez les documents en question ainsi que le mail de confirmation que vous recevez après l'inscription à :

**Philips Personal Health  
Boîte postale 81  
3900 Overpelt  
Belgique**



### Conditions de l'action :

- Cette action est uniquement valable pour les achats effectués par des consommateurs dans les magasins spécialisés pour bébé en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg dans la période du 20 novembre 2016 au 21 janvier 2017 inclus.
- Cette action n'est valable que pour les numéros de référence ci-dessus.
- Philips accepte un maximum de 3 inscriptions par produit participant et par participant.
- Les envois complets doivent nous parvenir au plus tard le 03 février 2017.
- En cas d'envoi des documents requis par la poste, le cachet de la poste fait foi pour la date d'envoi officielle.
- Les envois incomplets et insuffisamment affranchis ne sont pas acceptés.
- Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres actions et/ou offres.
- Le remboursement s'effectuera uniquement par virement bancaire.
- Vous êtes invité à conserver l'original de votre preuve d'achat à des fins de garantie.
- Le participant à cette action doit être majeur. Pas encore majeur ? Demandez à votre parent ou à votre responsable légal de procéder à l'inscription.

Vous trouverez plus d'informations et la liste des magasins participants en surfant sur [www.philips.be/actions](http://www.philips.be/actions) ou en appelant la ligne Consommateurs : Belgique : 027 007260 (tarification locale) Grand-Duché de Luxembourg : 24871095 (tarification locale)

[twitter.com/PhilipsBeLux](https://twitter.com/PhilipsBeLux)

[Facebook.com/PhilipsBelux](https://facebook.com/PhilipsBelux)

Philips décline toute responsabilité à l'égard de retards ou d'embarras lors de l'exécution de cette action et qui seraient indépendants de sa volonté. Cette action est organisée par Philips Belgium NV. Pour toute question ou remarque, adressez-vous à la ligne Consommateurs Philips. Pour la Belgique : 027 007260 (tarification locale). Pour le Grand-Duché de Luxembourg : 24871095 (tarification locale). Vos données personnelles seront traitées afin de permettre le traitement de votre retour. Philips applique dans ce contexte une politique de respect des données privées que vous pouvez trouver à l'adresse [www.philips.be/privacypolicy](http://www.philips.be/privacypolicy).